

# **STAGES DE SECONDE**

## **GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

### **STAGE EN ECOLE**

### **PROCEDURE A SUIVRE**

*Mise à jour le 12/03/25*

Les directeurs ont la possibilité d'accueillir des élèves de Seconde en stage d'observation du 16 au 27 juin 2025.

## AU NIVEAU DU DIRECTEUR

### Etape n°1

- recueillir la liste des **enseignants volontaires** de l'école
- définir le « **parcours** » des **stagiaires** au sein de l'école :
  - \* soit 1 seule classe est observée par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *l'enseignant est tuteur*
  - \* soit plusieurs classes sont observées par chaque stagiaire au cours des deux semaines → *le directeur est tuteur*

### Etape n°2 : deux possibilités

OU

#### Offre de stage proposée par l'école

- compléter un formulaire sur la **plateforme 1élève1stage** pour déposer une offre de stage (*tutoriel proposé*)
- établir le contact avec le(s) stagiaire(s) qui répond(ent) à l'offre
- une fois la candidature retenue, remplir la convention en ligne
- imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature

#### Candidature spontanée d'un stagiaire

- une fois la candidature retenue, compléter à **posteriori** le formulaire sur la **plateforme 1élève1stage** pour déposer l'offre de stage (*tutoriel proposé*)
  - remplir la convention en ligne
  - imprimer la convention et l'envoyer à l'IEN pour signature
- A noter : si le lycéen transmet une convention déjà imprimée, celle-ci peut être utilisée pour envoi à l'IEN.**

## AU NIVEAU DE LA CIRCONSCRIPTION

Chaque IEN transmet à la DSDEN la liste des stages qui se déroulent dans sa circonscription.

**Lien Foire Aux Questions :**



(<https://docs.numerique.gouv.fr/docs/9c41b936-e43d-44cc-b79f-79c77a941e98/>)